



République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.71.00

Fax : 47.73.99

**Acquisition du petit matériel de cuisine
des Internats Provinciaux Nord-2025.**

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

PIECE N° 0

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE	3
ARTICLE 3 – DEFINITION DU BESOIN	3
ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA REMISE DES OFFRES	3
ARTICLE 5 – REMISE DES OFFRES	3
ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 7 - RESULTAT DE LA CONSULTATION.....	4
ARTICLE 8 - CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION.....	4

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet

L'acquisition du petit matériel de cuisine des Internats Provinciaux Nord-2025

Les candidats sont appelés à répondre, par internet.

L'attribution se fera par internet et par matériel suivant les critères de sélection des offres.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Le maître d'ouvrage est la province Nord, représentée par le président de l'assemblée de la province Nord.

ARTICLE 3 – DEFINITION DU BESOIN

a. Identification du besoin

Un cahier des charges est joint pour détailler la liste du matériel par internet.

b. Situation géographique

L'achat du matériel de cuisine concerne les sept (7) Internats Provinciaux Nord. (Koné, Koumac, Ouégoa, Hienghène, Poindimié, Houailou et Canala)

c. Délai de la commande

Des bons de commande seront établis pour une livraison dans l'année 2025.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE LA REMISE DES OFFRES

Les offres devront comportées les documents suivants :

a. Devis détaillé signé avec les éléments suivants :

- Les frais de livraison et d'installation du matériel
- Le délai de livraison
- Le délai de garantie
- La disponibilité du matériel (en stock ou pas)

b. Fiche(s) technique(s) de chaque matériel

ARTICLE 5 – REMISE DES OFFRES

Offres sous format électronique :

Le candidat doit fournir les pièces de son offre sur le site de la province nord :

<https://www.province-nord.nc>

Consultation :



Rechercher la consultation suivante :

Acquisition du petit matériel de cuisine des Internats Provinciaux Nord -2025.

Et déposer votre offre

Dépôt des offres



Avant le Mercredi 23 juillet 2025-16h.

ARTICLE 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Les candidats seront évalués selon les critères suivants :

- Critère prix : 50 %
- Critère technique : 50%
 - Qualité du produit selon besoin 30%
 - Délai de livraison 20%

ARTICLE 7 - RESULTAT DE LA CONSULTATION

Les candidats (retenu ou non) seront informés par mail.

ARTICLE 8 - CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

Le candidat retenu sera contacté par la DEFIJ-SAF-Bureau des services décentralisés et devra fournir les pièces suivantes :

- RIB
- RIDET

La non-remise des pièces citées précédemment fera obstacle à tout commencement d'exécution de la prestation. Le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnité. Le candidat suivant de la liste sera donc contacté ou à défaut, une nouvelle consultation sera lancée.

Le soumissionnaire (1)

(1) *Nom et prénom du signataire et tampon de la société*